

Démarche de sensibilisation des ICPE en Bourgogne Franche- Comté sur la réduction de vulnérabilité face au risque inondation.

Auteurs : Sylvain Moreira - Yohann EVAÏN
Cerema Centre-Est - DLCF

Sommaire

- Des enjeux forts en Bourgogne Franche-Comté autour des ICPE
- Benchmark et fiches
- Création d'une plaquette
- Actions à venir

ICPEs et inondation en région BFC

- 250 ICPE en zone inondable (90 % d'installations industrielles et 10 % d'installations agricoles)
- Les dommages aux entreprises représentent plus des 2/3 des dommages des inondations



Site pétrochimique britannique inondé (source : BARPI)

Benchmark et fiches

- Résultats : 24 fiches sur des actions à travers la France et trois fiches sur les subventions disponibles
- Depuis, la DGPR a lancé la même démarche
- Conclusion : de nombreuses actions sont réalisées pour la résilience des habitations, mais très peu pour celle des entreprises

Benchmark et fiches

- Nombreuses actions tournées vers l'habitat :

- Alabri
- PAPIs
- Contrats de rivières



- Quelques bons exemples pour les entreprises

- Plan Loire
- Plan Rhône



Présentation de la plaquette du Plan Rhône

Agir pour réduire la **vulnérabilité**
de **votre entreprise** aux
inondations du Rhône et de la Saône



Mon entreprise est-elle concernée ?

EVALUER SON EXPOSITION AU RISQUE D'INONDATION

La situation géographique de votre entreprise détermine les précautions à prendre et les mesures à envisager :

SECTEUR DE CRUES FRÉQUENTES

Votre entreprise est localisée dans une zone soumise à de **FORTES** probabilités de crue. Les hauteurs d'eau et les durées de submersion peuvent être conséquentes. Les délais de retour à la normale et les dommages sur les stocks, les équipements, les bâtiments sont très importants.

Il est nécessaire de vous renseigner et de prendre des mesures.

SECTEUR DE CRUES MOYENNES

Votre entreprise est localisée dans une zone soumise à de **MOYENNES** probabilités de crue. Les hauteurs d'eau et les dommages peuvent être conséquents.

Il est important de vous renseigner ; des mesures seront sans doute à envisager.

DANS CES ZONES ET À PROXIMITÉ

Les inondations peuvent aussi engendrer des problèmes plus généraux : coupures électriques (réseau, télécommunication), d'accès (routes coupées), d'eau potable...

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter les cartographies des inondations : www.rhone-meditteranee.eaufrance.fr/gestion/inondations/cartes. Vous pouvez vous renseigner en mairie ou en préfecture, en particulier sur le PPRI (plan de prévention du risque inondation) de votre commune.

S'INFORMER DE LA SURVENUE D'UNE CRUE

Le site internet Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr vous informe sur les prévisions de crues et les niveaux de risque associés.

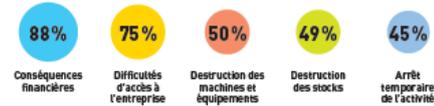


Des Plans Communaux de Sauvegarde prévoient les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, fixent l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recensent les moyens disponibles et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population : renseignez-vous en mairie.

- Rouge : Risque de crue majeure
- Orange : Risque de crue génératrice de débordements importants
- Jaune : Risque de crue génératrice de débordements
- Vert : Pas de vigilance particulière requise

Comment limiter les effets d'une inondation sur mon entreprise ?

Type de dommages subis par les entreprises en cas d'inondation

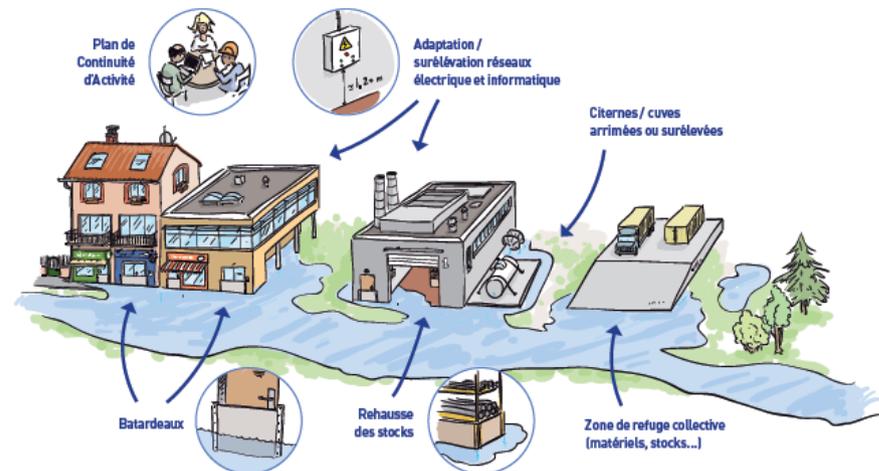


En moyenne, entre 40 % et 60 % du coût des dommages ne sont pas indemnisés (FFA, 2016).

50 % des entreprises ne sont pas assurées pour les pertes d'exploitation (FFA, 2016).

Étude réalisée par l'Ifop pour l'EP Loire (2009)

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D' ACTIONS DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ



Les mesures proposées dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité de votre entreprise permettent d'éviter une partie des dommages directs et des pertes d'exploitations, et de réduire le nombre de jours d'arrêt d'activité.

Comme tous les risques, l'inondation doit être anticipée pour être maîtrisée. Un diagnostic vous permettra de connaître les mesures simples et efficaces à mettre en place en priorité.

➔ Pour réduire la vulnérabilité de mon entreprise...

➔ J'utilise des outils simples (auto-diagnostic, modèle de plan d'urgence...)

pour déterminer et éviter les dégâts en cas d'inondation.

Je peux être accompagné-e si je le souhaite.

Mon entreprise est une entreprise avec peu d'effectifs (moins de 10 salariés par exemple) ou des installations ne présentant pas de risque particulier (bureau...).

Temps généralement constaté : env. 2 heures

➔ Je fais réaliser un diagnostic complet, personnalisé et confidentiel

par un prestataire, qui m'indiquera le plan d'actions adapté à mettre en œuvre.

Je peux être accompagné-e financièrement et techniquement si je le souhaite.

Mon entreprise est une entreprise avec des effectifs importants (plus de 10 salariés par exemple) ou des installations sensibles à la submersion (polluantes...).

Temps généralement constaté : env. 1 jour

➔ Je me renseigne sur mes obligations réglementaires et la meilleure manière de réaliser mon projet si je vais m'installer, faire des travaux, investir ou mettre à jour mon dossier réglementaire

Je peux être accompagné-e si je le souhaite.

Les étapes du diagnostic de vulnérabilité au risque d'inondation

ÉTAPE 1

FAIRE FACE À QUOI ?

- Caractérisation des scénarios d'inondation
- Caractéristiques de l'aléa (hauteur d'eau, vitesse du courant...)
 - Conditions de gestion de l'inondation (prévision, alerte)

ÉTAPE 2

À QUELLES CONSÉQUENCES S'ATTENDRE ?

- Identification des points de vulnérabilité
- Évaluation des dommages directs et indirects
 - Évaluation des effets dominos

ÉTAPE 3

COMMENT LIMITER LES DOMMAGES ?

- Définition de mesures de réduction de la vulnérabilité
- Obligatoires
 - Recommandées
 - Techniques
 - Organisationnelles

ÉTAPE 4

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

- Programme d'actions
- Plan de continuité d'activité
- Travaux

Plan Rhône Saône
19 M€ pour les actions de réduction de la vulnérabilité des territoires riverains du Rhône et de la Saône.

DES APPUIS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Subventions, jusqu'à 80 % suivant les situations pour :
 - études (diagnostics...)
 - travaux (rehausse, batardeaux...)
 - plan d'urgence / de continuité d'activité, sensibilisation du personnel.
- Les partenaires du Plan Rhône et les relais locaux vous accompagnent.
- Plus d'informations sur la démarche :
pole-plan-rhone.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

planrhone.fr



Direction de la publication : Françoise Neus - Chargée de pôle : DFGH, de bassin Rhône-Méditerranée - Plan Rhône - Conception Rédaction : Estelle Desjardins Graphique / ARTÉLIA - Crédit Photo Courantiers - Via de l'Arc - Publication avril 2018

Ce qui va changer :

- Adaptation des chiffres
- Mise à jour des subventions
- 3 versions de la plaquettes
- Ajout d'exemples ICPEs

Actions à venir

- Validation de la plaquette et distribution par l'intermédiaire des contacts locaux (CCI notamment)
- Organisation d'une journée de communication type conférence pour promouvoir les actions possibles en terme de réduction de vulnérabilité

Merci de votre attention.